

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIX

Québec, 19 janvier 1907

No 23

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 353. — Les Quarante-Heures de la semaine, 353. — Le Patronage Saint-Vincent de Paul de Lévis, 354. — Notes sur les Missionnaires du Saint-Esprit, 354. — Un épisode de la persécution, 357. — Comment saint Paul était journaliste, 358. — Pour les enfants polonais, 362. — Œuvre de la Propagation de la Foi, 365. — Bibliographie, 367.

Calendrier

— o —

20 Dim.	b	II apr. l'Épiphanie. S. Nom de Jésus. <i>Kyr. 2 cl.</i> II Vêp., mém. du suiv., <i>Beata</i> , des SS. Fabien et Sébastien, MM. (II Vêp.)
21 Lundi	r	Ste Agnès, vierge et martyre. [et du dim.]
22 Mardi	tr	SS. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Merc.	b	Les Epousailles de la B. V. M., <i>dbl. maj.</i>
24 Jeudi	r	S. Timothée, évêque et martyr.
25 Vend.	b	Conversion de S. Paul, <i>dbl. maj.</i>
26 Samd.	r	S. Polycarpe, évêque et martyr.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
21 janvier, Saint-Gilbert. — 23, Saint-Joachim. — 25, Char-ny. — 26, Couvent de la Congrégation de N.-D., Saint-Roch de Québec.

Le Patronage Saint-Vincent de Paul de Lévis

— o —

Dimanche dernier, S. G. Mgr l'Archevêque a fait la bénédiction solennelle du Patronage que les FF. de Saint-Vincent de Paul viennent d'ouvrir à N.-D. de Lévis. C'est un édifice de quatre étages et qui ne tardera pas à être insuffisant, si l'on en croit l'histoire du passé.

Tout le clergé de Lévis, beaucoup de notabilités laïques, et même une foule immense assistaient à la cérémonie. Le R. P. Nunesvais, le zélé et dévoué supérieur du Patronage de Québec, a prononcé le sermon de circonstance, à la suite duquel Monseigneur l'Archevêque fit une allocution émue, pour dire son bonheur de voir cette œuvre nouvelle établie à Lévis.

La bénédiction du Saint-Sacrement termina cette belle cérémonie.

C'est le R. P. Degesne, qui a travaillé depuis tant d'années au Patronage de Québec, qui est chargé de la direction du nouvel établissement de Lévis.

— ♦ —

Notes sur les Missionnaires du Saint-Esprit

EN ACADIE, 1730-1792. (1)

— o —

Dans un article paru dans la *Semaine religieuse* du 5 janvier dernier, nous avons rétabli les faits en ce qui concerne la Congrégation du Saint-Esprit et les missionnaires de l'Acadie. Disons tout d'abord que nos historiens canadiens ont souvent confondu les missionnaires, élèves des séminaires du Saint-Esprit avec les Prêtres des Missions-Etrangères. Dignes émules des Messieurs de la rue du Bac, les prêtres du Saint-Esprit ont fourni à nos missions, au prix de grands sacrifices, plusieurs missionnaires qui, pour la plupart, avaient été élevés et instruits gratuitement par les membres de cette excellente et dévouée Société.

La Congrégation du Saint-Esprit conservait alors, c'est-à-dire, de 1703 à 1778, ses membres en France, pour la direction des séminaires du Saint-Esprit et de deux autres séminaires.

(1) Voir la *Sem. relig.* du 5 janvier 1907.

Meaux et Verdun. Les élèves du séminaire étaient formés pour servir dans les campagnes, les hôpitaux, les missions à l'intérieur du royaume, et dans les colonies, les Indes, la Chine et surtout le Nord de l'Amérique.

Pour ce qui regarde nos missions, les Messieurs du Saint-Esprit nous ont envoyé au delà de cinquante missionnaires au cours du XVIII^e siècle. Ce fait est incontestable, basé qu'il est sur des renseignements et des documents inédits que le R. P. Limbour a bien voulu nous communiquer.

C'est d'abord la concession des eaux de la ville de Paris, faite par M. Louis Basyle de Bernage, prévost des marchands et échevins de Paris, à la date du 9 août 1758. Dans ce document il est dit : « Le Séminaire du Saint-Esprit a pour objet l'éducation qui s'y donne gratuitement à de pauvres jeunes clercs, que l'on destine à remplir les postes les moins recherchés, tels que les vicariats de la campagne, les hôpitaux, les missions des Indous, et du dehors du Royaume, notamment celles des Indes, et surtout celles de l'Amérique septentrionale... »

Puis le don de Mgr Dosquet, en 1761. Mgr Dosquet, ancien évêque de Québec (1734-39), pour reconnaître les services rendus à ses missions, par le séminaire du Saint-Esprit, et assurer encore dans l'avenir des sujets à ces pays, lui fait don de sa campagne de Sorelles. Cette donation date de 1752.

M. Besquet, supérieur du séminaire du Saint-Esprit, écrivant au ministre de la Marine, en 1768, pour solliciter des subsides en faveur du Séminaire, pour les constructions, lui dit en propres termes : « Cette Congrégation a fourni depuis trente ans presque tous les missionnaires qui ont été employés en Acadie et parmi les sauvages de cette presqu'île. On sait que M. Le Loutre n'est pas des moins méritants d'entre eux. »

M. de L'Isle-Dieu écrit à la date de 1771 à S. E. le Cardinal Castelli, préfet de la Propagande : « Pendant 38 ans que j'ai été chargé, en qualité de vicaire général de toutes les missions françaises et sauvages de l'immense diocèse de Québec, je n'ai jamais fait passer que des sujets formés au séminaire du Saint-Esprit. Tous ont dépassé mes espérances, sans que jamais aucun se soit démenti. »

En 1766, la juridiction des Iles Saint-Pierre et Miquelon est

détachée de Québec et confiée aux prêtres du Saint-Esprit. On y voit un M. Paradis, dont le nom décèle une origine canadienne.

Enfin le rapport de M. Duflos, sur le temporel du séminaire en 1789 : « Un nombre plus considérable (de prêtres du séminaire du Saint-Esprit) s'est consacré aux missions du Canada et de l'Acadie. Le zèle et la bonne conduite de ces derniers a engagé Mgr Dosquet, ancien évêque de Québec, à faire en 1761 donation au Séminaire d'une maison et terres situées au village de Sorelles, qui rapportent près de 3000 francs. Le prélat dit expressément dans l'acte qu'il fait cette donation — en considération des services que les élèves du Séminaire ont rendus et rendent encore dans son diocèse : « C'est encore aux missionnaires du Canada et de l'Acadie, surtout à ceux employés auprès des sauvages, que le Séminaire est redevable d'une relation plus particulière avec le ministère de la Marine ; parce que, en travaillant à propager et à entretenir parmi les sauvages la croyance et la pratique de la religion, ils les ont conservés et maintenus dans les intérêts de la France, dans leur attachement à notre nation. Depuis ce temps le ministère de la Marine a toujours honoré de sa protection le séminaire du Saint-Esprit qui, de son côté, n'a pas manqué de fournir les prêtres qu'on lui a demandés d'abord pour les postes de l'Amérique septentrionale cédés aux Anglais, avec permission aux Français d'y professer la religion catholique, ensuite aux Iles Saint-Pierre et Miquelon... »

Malheureusement, les archives du séminaire du Saint-Esprit ont été emportés en 1792, et il est bien difficile aujourd'hui de refaire la liste des missionnaires de l'Acadie. D'après le R. P. Limbour, ils seraient au nombre d'une cinquantaine. Plusieurs n'ont fait que passer en Acadie et n'ont laissé aucune trace de leur passage. Parmi les noms recueillis par le Révérend Père, nous voyons ceux déjà connus de l'histoire : MM. Bourg, Le Roux, Donat, Le Loutre, Bailly, Massach, Maillard, Chevreur, Le Dru ; D'autres inconnus jusqu'à ce jour : MM. Cassiet, Pieronal, Biscaret, Dasque, etc., etc.

Espérons que la lumière se fera un jour sur cette page importante de notre histoire.

E.-P. CHOUINARD, ptre.

Saint-Paul de la Croix, 11 janvier 1907.

Un épisode de la persécution

L'EXPULSION DES SÉMINARISTES DU GRAND SÉMINAIRE D'AGEN

— o —

Une scène, belle d'une beauté tragique, digne d'inspirer l'imagination d'un poète ou d'un peintre, a eu pour théâtre le grand séminaire d'Agen lors de l'expulsion des élèves. C'était au moment où les maîtres, les élèves, un grand nombre de laïques apprenant l'expulsion imminente, s'étaient réunis dans la chapelle sous la présidence de Monseigneur. Le commissaire est entré et est monté dans le chœur pour signifier à Monseigneur l'ordre de sortir. Sa Grandeur répond par une ferme protestation que ponctue une salve d'applaudissements.

Et maintenant, voici la scène qui se déroule. Elle est racontée par la *Semaine religieuse* d'Agen, avec une simplicité qui en fait encore ressortir la grandeur :

Monseigneur s'est rassis. Le commissaire de police veut commencer l'expulsion par lui et avance la main vers lui : « Monsieur, lui dit Monseigneur, je n'habite pas ici ; je n'ai pas à être expulsé. Je sortirai de ma libre volonté..., après les autres. »

Alors, le commissaire descend vers les stalles et s'adresse à M. le Supérieur, qui réclame le droit de rester le dernier. C'est donc par un élève que l'opération commence. C'est M. Tressos qui ouvre le défilé, poussé par le commissaire qui le mène au chœur et le livre à un gendarme. Monseigneur appelle l'expulsé et le bénit. Le gendarme reprend son captif et le conduit hors de la chapelle. Et le défilé continue, et pendant près d'une heure, nous avons le poignant spectacle de ces jeunes gens calmes, dignes, fiers, se laissant pousser par la force publique, s'agenouillant au passage sous la bénédiction de l'Évêque, et se laissant conduire hors de la chapelle.

Dès la première expulsion, le *Miserere* avait été entonné. Au *Miserere* succède le *Conserva me*. Quelle grandeur et quelle beauté, mon Dieu ! dans le *Dominus pars hereditatis meæ* chanté à pleine voix et de plein cœur par cette virile jeunesse, à l'heure où la force publique larrache des autels de Dieu ! Parmi les témoins de cette scène poignante, peu demeurent impassibles : ils ont beau refouler leurs larmes, plus d'une triomphe des viriles volontés qui les contiennent.

Le chœur s'amointrit, l'organiste est enlevé de son siège ; les maîtres suivent les élèves ; il n'y a plus qu'une voix chantant un dernier verset, celle du Supérieur, elle meurt à son tour. C'est le silence et c'est le désert. Monseigneur se lève et nous nous levons avec lui, et nous suivons navrés, stupéfaits, bouleversés. » C'est horrible ! c'est horrible ! » dit-on près de nous.

Notre excellent confrère d'Agen reconnaît que pendant les péripéties émouvantes de ce drame religieux, vécu au vingtième siècle, gendarmes et commissaires de police se conduisirent en braves gens : ils n'eurent ni un mouvement, ni un geste violent, et même ils apportèrent à leur triste besogne tout le ménagement et le respect possibles. Nous n'en sommes pas étonnés, et nous nous étonnerions même qu'ils n'aient pas versé une larme de douleur ou d'admiration. Leur profession ne doit pas les accoutumer à des scènes de cette nature.
(*Sem. rel. de Paris.*)

Comment saint Paul était journaliste

Extrait d'un rapport présenté au dernier Congrès de la « Croix de l'Ariège ».

Nos excellents curés de l'Ariège ont compris que le journal catholique était devenu une forme nécessaire de l'apostolat moderne. Ils croient que, vraiment — comme on l'a tant répété — saint Paul n'aurait rien de mieux à faire aujourd'hui — s'il vivait — que de se faire journaliste.

A Saint-Girons, nous sommes même quelques-uns qui alloûs plus loin. Nous osons prétendre que saint Paul ne se ferait pas journaliste, nous affirmons qu'il l'était !

Si j'avais le temps, je vous prouverais ce petit paradoxe.

Voyons, qu'a écrit saint Paul ? Non pas des livres, non pas des évangiles, ni des actes, ni des apocalypses ; des épîtres ! des feuilles volantes qui s'en allaient ici et là au hasard des circonstances, avec une périodicité un peu irrégulière il est vrai, mais enfin, avec la périodicité qu'on pouvait avoir à cette époque, avec la périodicité surtout que pouvait fournir le rédacteur saint Paul, sans cesse en mouvement, un jour à Rome, un autre jour à Corinthe, bientôt à Jérusalem, tantôt sur mer, tantôt en caravane, tantôt en prison !

Je vous dis que saint Paul a été aussi journaliste qu'il pouvait l'être à son époque ; regardez ses épîtres... j'allais dire ses *numéros* ; vous y trouverez tout notre journal catholique, toute notre *Croix* hebdomadaire.

En tête, comme chez nous, le *salut du Christ*, gage des

bénédictions célestes ; des noms de collaborateurs ou de reporters : Timothée, Sosthène, Silvain.

Comme chez nous, vous y trouverez l'article de fond traitant un sujet de dogme ou de morale ; vous y trouverez l'article polémique, énergiquement troussé, je vous assure, contre les faux docteurs judaïsants. Est-ce que les docteurs auxquels nous avons à répondre sont moins faux et moins judaïsants ?

Il y a tout le journal, vous dis-je : l'actualité répondant aux difficultés de la vie quotidienne, quand il met en garde par exemple, les Corinthiens contre les semeurs de schisme, les *des Houx* des temps apostoliques ; l'article social, quand il règle pour les Ephésiens les relations des maîtres et des esclaves ; l'article pratique, quand il écrit aux Corinthiens encore de tenir prêtes leurs cotisations pour la quête qu'il organise au profit des pauvres de Jérusalem. Si vous croyez que les journaux catholiques n'auront pas à parler de quêtes à partir d'aujourd'hui !

Et le fait divers donc ? quand il annonce à ses lecteurs qu'il a fait naufrage, qu'il a été emprisonné, qu'il a récolté cinq fois 39 coups de verges, *quadragenas una minus* ? Il y a tout, tout : la petite correspondance même : « Colossiens, Epaphras vous salue. Aristarque vous envoie le bonjour » ; le service de placements : « Marcus, si venerit ad vos, excipite illum, Marcus viendra peut-être vous voir ; recevez-le bien. »

Pas journaliste, saint Paul, allons donc !

Les objets perdus, tenez : « Timothée, apportez-moi, quand vous viendrez, le manteau que j'ai laissé à Troade. »

Enfin — Dieu me pardonne, et ceci tout seul vous convaincra, — la réclame elle-même, la sainte réclame du journaliste, la propagande fiévreuse, effrénée en faveur de son journal : *Et cum lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut et in Laodicensium Ecclesia legatur*. Quand vous aurez lu cette épître (j'allais encore dire ce numéro), faites-la circuler, faites-la passer à ceux de Laodicée.

Adjuro vos per Dominum, Thessaloniens, je vous en adjure par le Seigneur. Ut legatur epistola hæc omnibus fratribus. Faites circuler, faites lire ce numéro par tous vos frères.

Saint Paul est journaliste . . . , mais c'est évident. Il cite ses

correspondants, vous ai-je dit, ses informateurs, ses reporters Mesdames, ses *reporteresses* !

« Corinthiens, Chloé (c'était une dame grecque), Chloé m'informe que ça va mal chez vous. »

« Romains, la diaconesse Phœbé vous apportera ma lettre. »

Ai-je raison, oui ou non ? Est-ce qu'il n'a pas fait du journalisme, saint Paul ?

Ah ! ma foi, le journal de saint Paul n'était pas quotidien, pas même hebdomadaire... C'est évident. Il n'avait pas des machines rotatives, saint Paul, ni des services postaux bien réguliers... ; et tandis qu'on le descendait le long d'un mur, dans une corbeille... , quand il passait des jours et des nuits, accroché à une épave, perdu au milieu des flots... , quand il était en prison... , le numéro, du jour ou de la semaine ou du mois risquait de paraître en retard... Les abonnés de Rome ou d'Ephèse auraient eu mauvaise grâce à se plaindre.

Mais saint Paul a été journaliste, voilà tout ! Journaliste autant qu'il a pu l'être.

Soyons-le donc !

Soyons-le comme lui, nous autres, qui écrivons pour un public aussi mêlé que le sien, un peu aristocratique, très populaire. Donc, un article pour les savants, pour les Grecs lettrés. *Gracis sapientibus*, dit-il... Un article simple et bonasse pour les lecteurs qui savent à peine lire : *Barbaris insipientibus* ! De tout ! pour tous ! *Omnibus debitor sum* !

Il me semble même que chez nous, à la *Croix de l'Ariège*, le gros des lecteurs, le gros public, ce sont les *barbari insipientes*, les paysans.

Nous autres prêtres, vous autres, mesdames, nous avons déjà nos quotidiens. Dans notre *Croix*, il faut sans doute aussi de la cuisine pour les palais raffinés, mais servons du brouet, de la bonne bouillie populaire pour les palais du grand nombre.

Des articles de belle tenue littéraire ? Grecs lettrés, on vous donnera du *Cathoulic*, du *Castéra*, du *Tony* !

Du populaire, du tout mâché, de la bonne bouillie mastiquée d'avance... Cela vous regarde, Sabot, hein Guilhem ?

Disons-nous bien ceci : Nos bons paysans qui lisent le dimanche, lisent fort péniblement.

Il faut voir ces faces congestionnées penchées sur la feuille !

C'est dimanche, d'ailleurs : la bourgeoise — comme vous savez — a fameusement empesé le col de la chemise, et ce carcan les gêne... ainsi que leur veste de noce devenue étroite aux entourures.

Il faut les voir, alors, déchiffrer, *défricher* l'article français, épelant, mar-te-lant les syllabes à grands coups de mâchoires. Si c'est trop académique, bonsoir ! ils n'iront pas jusqu'au bout.

Il faut que cela soit clair, il faut que ça leur rappelle leur langue, leur patois, leurs calembours ; il faut, entendez-vous, ça et là dans l'article, un mot drôle qui les amuse et leur permette de relever un instant leur front en sueur dans un long éclat de rire bien sonore. Ha ! ha ! ha ! *Quêno platino aquel, jornalista !*

Cela les délasse, les laisse respirer, les encourage à continuer, flattés qu'ils sont d'avoir compris, convaincus qu'ils viennent de saisir quelque chose de très spirituel et qu'ils sont très malins.

Et cela, grâce à Dieu, nous pouvons le leur donner, nous autres, curés-journalistes, car nous vivons au milieu de ces gens, nous sommes tous sortis des entrailles du peuple, nous sommes peuple et nous ne serons jamais des étrangers pour le peuple, non, mille fois non, quoi qu'en dise le triste aristocrate vendéen Clémenceau.

Nous pouvons le donner, donnons-le. Donnons-le en collaborant à la *Croix*. Des articles, des informations, des nouvelles ; soyons les pourvoyeurs de la bonne presse, sans relâche, sans découragement, même si... on ne nous insère pas, car cela arrive. Ce sont mésaventures du métier.

Tenez : je fus à même un jour d'envoyer au journal un fait divers *sensationnel*, une nouvelle splendide autant que rare : un véritable *assassinat* enveloppé, comme il convient, du mystère le plus dramatique. Cela était arrivé dans ma paroisse. Comme curé, j'étais navré, mais comme journaliste, quelle aubaine inespérée ! Vite, je prends la plume et je signale la chose. Croiriez-vous ? Rien ne parut.

Je ne me suis pas découragé pour cela, je me suis seulement contenté d'apostropher le secrétaire de rédaction : « Dites donc,

vous êtes curieux, vous, est-ce que vous croyez que je vous enverrai tous les jours de jolis assassinats comme celui-là ? » . . .

Pour les enfants polonais

LETTRE DE SIENKIEWICZ, LE CÉLÈBRE ÉCRIVAIN, A GUILLAUME II :

Au moment où, dans l'univers civilisé, tous les yeux sont tournés, avec un douloureux étonnement, vers une province de votre vaste empire, au moment où la presse de toutes les nations, y compris les journaux allemands honnêtes, constate et réprouve l'iniquité commise à l'égard des enfants polonais dans le royaume de Prusse, tout homme, tout chrétien, et à plus forte raison tout Polonais, peut légitimement s'adresser à Votre Majesté au nom de la justice.

La justice, en effet, est supérieure à toutes les raisons d'Etat, à toutes les raisons politiques, qui, par cela seul qu'elles la foulent aux pieds, sont erronées, et font fausse route. Le mal et l'iniquité appellent une réparation et cette réparation est dans les mains du monarque.

La Providence qui, dans ses insondables décrets, a mis sous votre autorité une fraction considérable du grand peuple polonais, a, en même temps, imposé à Votre Majesté le devoir de respecter l'âme de ce peuple, de le protéger, de veiller sur son bonheur, sa foi, sa langue, ses traditions et ses sentiments.

Cependant, les territoires polonais incorporés à l'Etat prussien, sont devenus un enfer de souffrances, et ces souffrances, hélas ! n'ont fait que grandir, s'aggraver sous votre règne. Les plaintes des opprimés non seulement retentissent sans écho, mais encore le gouvernement de Votre Majesté y répond par des lois qui, même aux étrangers, paraissent des mesures de haine, de violence, on dirait de vengeance.

Paisible, la population polonaise, tout aussi bien que l'allemande, paye l'impôt du sang et des biens : elle n'a pas recours aux armes. C'est donc en vain que la haine s'efforce de pallier ses actes d'oppression et de vengeance, en accusant calomnieusement les Polonais de préméditer le renversement du royaume de Prusse. Il est indigne d'un peuple puissant de

chercher à persuader à soi et aux autres ce qu'il ne croit pas lui-même.

Un mouvement spontané, la résistance que la nature humaine oppose à qui la violente, n'est pas de l'agitation politique. Là où il s'agit de la défense des droits éternels de l'homme et de Dieu, de la sauvegarde des rapports de la créature avec le Créateur, de la protection, de la plainte et de la prière humaines, la conscience seule est le meilleur agitateur.

Sire, dans votre royaume, jusqu'ici le fonctionnaire prussien s'est toujours placé entre le peuple polonais et son souverain de la terre, afin qu'aucune plainte ne parvint aux pieds du trône ; il se propose, maintenant, d'intercepter encore à ce peuple la voie qui le mène à Dieu. Sire, la mesure des persécutions des corps et des âmes est comble cette fois !

Elle est impitoyable, barbare, la loi qui oublie que les bêtes doivent avoir un gîte, la loi qui défend aux Polonais de se bâtir un asile sur le coin de terre qui leur appartient.

Elle sont hideuses, profondément immorales, et aucune raison d'Etat ne saurait les légitimer, ces lois qui font couler les pleurs de milliers d'enfant sans défense.

A l'école l'instituteur prussien n'est pas le guide qui instruit l'enfant polonais et le dirige vers Dieu, c'est plutôt une sorte d'impitoyable horticulteur à qui incombe l'obligation officielle de transformer par force le sain et robuste arbrisseau polonais en un sauvageon rabougri et chétif, mais allemand. Aussi, d'année en année, dans ces écoles, redoublent les sanglots, les sifflements des verges, les martyres.

La mesure, comble à l'égard de Dieu et des hommes, appelle la colère de Dieu et des hommes ; elle appelle aussi l'opprobre. Les ancêtres de Votre Majesté ont fait de nombreuses guerres, heureuses et malheureuses, justes ou injustes devant l'histoire, mais grandes et difficiles.

Aujourd'hui la grande guerre, la plus grande, est celle de tout l'Etat, de toute la puissance prussienne contre des enfants. Les armes qu'on y emploie sont, d'un côté, la prison et le fouet, de l'autre, les pleurs. Certes, plus serait décisive la victoire de l'Etat, plus elle serait honteuse. Et c'est pourquoi Votre Majesté ne veut, ne peut pas admettre qu'une guerre semblable soit le haut fait de son règne, qu'elle le carac-

térise à jamais dans l'histoire, qu'elle y imprime son nom.

Aux termes mêmes, du manifeste royal de 1867, il est garanti aux sujets polonais du royaume de Prusse « que, par leur incorporation à la Confédération de l'Allemagne du Nord, il ne sera porté aucune atteinte ni à leur langue, ni à leur religion, et qu'au sein de la Confédération ils doivent rester polonais, conserver leur langue et leurs mœurs. » Comment ont été tenues ces promesses, cette parole royale ? Votre Majesté est le gardien de l'honneur de l'Allemagne, de l'honneur de la dynastie, le représentant de l'idée monarchique ; qu'elle daigne donc remarquer que si le respect du plus humble de ses sujets dépend de sa foi au serment en la parole donnée et tenue, avec quel affreux sentiment d'amertume et de doute doivent lire les promesses précédentes, non seulement les Polonais, mais les monarchistes allemands !

Parviendront-ils à détourner cette pensée que l'idée monarchique n'est pas ce qu'elle devrait être, appuyée sur une base éternelle, inébranlable, et qu'à défaut de cette base elle est incapable de résister aux flots hostiles que l'heure présente accumule autour d'elle ?

La mesure est comble. Les lois injustes sont indignes du nom de lois ; les lois exceptionnelles outrageant le sentiment de l'équité sont un glaive à deux tranchants. Les futures révolutions sociales peuvent le retourner contre l'Etat. Je suis loin de vouloir préjuger de l'avenir du royaume de Prusse, j'ose simplement énoncer ce principe historique : le gouvernement qui se permet tout enseigne à ses administrés qu'ils peuvent aussi tout se permettre. Il n'y a pas de droit contre le droit, et le droit à l'existence a été donné par Dieu aux nations.

Ce droit est, de par la grâce de Dieu ; par conséquent, la monarchie qui, elle aussi, affirme tenir ses droits de cette grâce, ne devrait pas y porter atteinte, car, du même coup, elle déchire et mine les siens.

Mais Votre Majesté sera elle-même le meilleur juge dans ce débat. Toutefois, qu'elle veuille bien envisager en face cette terrible vérité qui ressort de la conduite de l'Etat à l'égard des Polonais et qui, quoique étouffée, éclate et flamboie.

Des millions de vos sujets, que la Providence vous a chargé de protéger, se sentent, sous votre gouvernement et sous celui

de vos ministres, plus malheureux qu'ils ne l'ont jamais été auparavant ; on viole le droit de l'homme sur sa terre ; on viole le droit du foyer, — les enfants pleurent devant les barrières posées entre leurs âmes et Dieu ! Et, en présence de cette situation, que votre conscience chrétienne et royale dicte à votre volonté les actes à accomplir.

— o —

Œuvre de la Propagation de la Foi

— o —

La fête de saint François-Xavier amenait cette année le 4^e centenaire du couronnement de ses apostoliques et si glorieux travaux ; aussi a-t-elle été célébrée partout avec une solennité plus grande que les autres années.

Puisse cette fête avoir ranimé partout le zèle pour la propagation de la foi catholique dans les pays encore infidèles !

Nous aurons la franchise de dire que les protestants sont plus généreux envers leurs missions étrangères que les catholiques ne le sont pour les leurs.

Entendons-nous. Ce n'est pas toujours le zèle de propager la foi chrétienne qui les anime, beaucoup ne l'ont plus pour eux-mêmes : mais la volonté de faire pièce au catholicisme, d'arrêter son développement, et aussi de préparer les voies à une occupation, à un protectorat, à une conquête. Une grande partie des subsides pour la propagande protestante sert aux Anglais à faire le siège de nos colonies et même à préparer en France, tout le long de notre littoral, on ne sait quel coup de trahison.

Quoi qu'il en soit, ce qu'ils donnent à leurs missionnaires ou émissaires dépasse, dans des proportions stupéfiantes, ce que nous, catholiques, donnons à nos apôtres.

Au total, dans l'univers catholique, les œuvres de propagande arrivent à réunir, bon an mal an, un peu moins de 15 millions. Le budget total des missions protestantes était, il y a sept ans, de 108 millions et il est aujourd'hui notablement supérieur.

Répartie uniformément dans toute la catholicité, la somme que les fidèles donnent à leurs missions lointaines représenterait une cotisation annuelle de 0.06 centimes par tête. La coti-

sation moyenne des protestants, pour le même objet, s'élève à 0.58, presque le décuple.

Mais ce sont là des chiffres trop généraux pour être expressifs et des bases de calcul trop étendues pour fournir des moyennes parlantes. Du côté protestant comme du côté catholique, le grand nombre ne donne rien : toute la contribution vient des élites et ce sont les élites qu'il faut comparer. Voyons d'abord des chiffres plus spéciaux.

L'Œuvre de la Propagation de la Foi, qui a son siège à Lyon et qui est le principal organe de recette des missions catholiques, a recueilli, en 1890, un total de 7 072 811 fr. : ce fut son maximum. La France, à elle seule, donne à cette œuvre plus que toutes les autres nations prises ensemble. En ajoutant ce qu'elle donne encore à d'autres œuvres similaires, on trouve qu'en 1902 elle a versé aux missions catholiques 6 134 000 fr.

Ce chiffre a paru honorable pour la France, encourageant et même exemplaire.

Mais les Etats-Unis, qui n'envoient presque rien aux missions catholiques, se cotisent annuellement de 30 millions dans les missions protestantes de toutes sectes.

Mais l'Angleterre (seule) leur donne 40 millions ; et le Royaume-Uni (Angleterre, Galles, Ecosse, Irlande), près de 52 millions.

Dans ce dernier chiffre, l'Ecosse, qui ne renferme pas plus de 4 209 000 protestants, entre pour 7 600 000 fr.

En Allemagne, les protestants, qui sont 35 millions, donnent à leurs missions 8 millions : c'est peu, relativement à ce que font les Anglais ; mais les catholiques allemands, qui sont 20 millions, ne donnent que 2 millions : c'est encore bien moins, et même bien au-dessous de la moitié.

Ces faits, rapprochés, prennent presque l'aspect d'une loi ; et l'aspect se maintient jusque dans les minorités, même faibles.

Ainsi, les protestants d'Irlande, au nombre de 1 162 000, font 891 000 fr. ; tandis que les 3 millions et demi d'Irlandais catholiques ne font que 128 000 fr.

Passons sur les Irlandais : les catholiques sont pauvres et opprimés de longue date et les protestants ont pris leurs biens. Mais voici un autre exemple :

Les protestants de France donnent à leurs missions 1 585 000

fr. Or, d'après le recensement de 1890, leur nombre n'excède pas 693 000.

Et les catholiques anglais, qui ne sont pas moins de 1 500 000, font-ils à nos missions quelque libéralité ? Ils leur envoient 39 000 fr. !

Arrêtons-nous là. Les catholiques feront bien de méditer sur ces quelques chiffres. Ils y trouveront d'abord un puissant préservatif contre la vaine gloire : ils y trouveront aussi, nous l'espérons, un stimulant pour leur charité.

(*Sem. rel.* de Cambrai).

Bibliographie

— VIE DE SAINT FRANÇOIS SOLANO, de l'Ordre des Frères Mineurs, Apôtre de l'Amérique méridionale, 1549-1610, par le Père Ange-Marie Hiral, O. F. M. Imprimerie Desclée, de Brouwer et Cie. Lille.

Vie d'un Missionnaire et d'un Saint (lisons-nous dans la *Revue du Tiers-Ordre*), elle a tous les attraits des aventures avec leurs situations désespérées qui captivent l'imagination, la jettent dans une curieuse perplexité, et la rendent impatiente de devancer les pages pour connaître le dénouement. Elle a, par la variété des scènes, toute l'allure d'un roman, avec cet avantage cependant qu'elle est un récit vrai. Ce n'est pourtant pas seulement l'histoire d'un voyageur, c'est celle d'un missionnaire et d'un Saint ; aussi, au milieu des tempêtes et des naufrages, des abandons et des tremblements de terre, il y a l'action divine dans l'âme du héros d'abord, puis autour de lui, par les miracles et les fruits de son apostolat. Tout ce que peuvent désirer l'imagination, l'intelligence et le cœur se trouve réuni dans cette intéressante vie de saint François Solano : aussi d'avance sommes-nous assurés de la faveur qu'elle obtiendra auprès de nos lecteurs.

Cette vie a été écrite par le Père Gardien du Couvent des Franciscains de Québec ; dédiée à Monseigneur l'Archevêque de la Vieille Capitale, elle porte en tête une lettre très encou-

rageante de Sa Grandeur à l'auteur ; enfin imprimée dans l'un des meilleurs ateliers du monde, avec de nombreuses gravures, toutes parfaitement appropriées et qui nous transportent sur les lieux, tout près des objets décrits, cette nouvelle vie de saint François Solano se présente sous les meilleurs auspices.

SOUS PRESSE

MANUEL DES SCIENCES USUELLES, à l'usage des personnes qui se préparent aux examens pour les diplômes d'enseignement, et des instituteurs et institutrices pour l'enseignement des branches scientifiques du Programme des écoles catholiques de la province de Québec.

Volume de 400 pages in-12, illustré de 200 vignettes dans le texte, et qui paraîtra dans peu de semaines.

Cet ouvrage, préparé par M. l'abbé V.-A. Huard, directeur du *Naturaliste canadien*, et M. l'abbé H. Simard, professeur de Sciences et conférencier à l'Université Laval, est rédigé en style très simple et très clair, et dégagé de tout cachet trop technique. Il traite au long de toutes les questions scientifiques inscrites au programme, permet de les très bien comprendre par soi-même et d'en tirer facilement les leçons de choses que l'on doit donner aux enfants des écoles.

Ne sachant pas jusqu'à quel point les membres du corps enseignant de la Province croiront nécessaire de se procurer cet ouvrage (bien qu'il n'en existe aucun autre du même genre en rapport avec le programme d'étude des écoles), les auteurs ne font imprimer cette première édition qu'à un nombre peu considérable d'exemplaires. Les personnes qui ne voudraient pas manquer le coup de se le procurer dès son apparition *en février*, feraient bien de le demander dès à présent chez les libraires de Québec et de Montréal, qui garderont mémoire de ces commandes. Le prix de l'ouvrage, qui ne peut encore être fixé définitivement, ne dépassera pas 50 ou 60 cts l'exemplaire. Ce sera bon marché pour un volume considérable et illustré à profusion.
